N° 3482 — 9e Année

CINQ CENTIMES

Mardi 28 Décembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues **aux bureaux du journal,** à Paris, à l'**Agence Havas** place de la Bourse, 10.

Téléphone

Chronique de la Semaine

Pendant qu'on est en train de liquider l'année, on ferait bien de liquider aussi définitivement et surtout très rapidement, les deux obsédants cauchemars qui préoccupent l'attention publique depuis tant de semaines.

Nous voulons parler de l'affaire Dreyfus et du Panama.

L'affaire Dreyfus paraît être définitivement sortie de la période aiguë. La retraite du *Figaro* a ému quelque peu le syndicat qui a renoncé — provisoirement du moins — à tirer de nouveaux pétards pour capter l'attention publique.

Cela n'empêche pas la fabrication des faux documents et cette histoire, qui tient de la tragédie et de la comédie-bouffe, semble de plus en plus être le canevas d'une pièce à tiroir.

Comment finira ce roman ? Nous l'ignorons ; mais d'une façon ou de l'autre, il est nécessaire d'arriver promptement à la conclusion.

Quant au Panama, le public en est au moins aussi las que de l'affaire Dreyfus.

C'est Arton et son fameux carnet qui mènent la danse. C'est uniquement sur les indications de ce gredin que certains parlementaires considérés jusqu'alors comme étant d'une honnêteté indiscutable, se trouvent en ce moment sur la sellette.

Il est véritablement grand temps d'en terminer également avec ce scandale et ce serait une bien bonne chose d'entrer en 1898, débarrassé de ces deux douloureuses obsessions.

***

La *Croix* des comités, sous le titre : « Les trois iren », indique aux catholiques de quelle façon ils doivent apporter leur concours à la *bonne presse*.

C'est un plagiat des procédés allemands et voici comment la *Croix* explique la façon de s'y prendre :

« Les catholiques allemands, nos modèles en matière de presse, ont résumé les devoirs des catholiques vis-à-vis de leurs journaux en trois mots ; *aboniren, inseriren: correspondiren*, qu'ils répètent à chaque congrès ?

« ABONIREN, *s'abonner*, première obligation qui concerne *tous* catholiques.

« INSERIREN, *insérer* ; deuxième obligation qui s'applique seulement aux commerçants catholiques. Ils doivent donner des annonces à la presse catholique et n'en donner qu'à elle seule.

« CORRESPONDIREN, *être correspondant* troisième obligation pour tous ceux qui peuvent envoyer au journal catholique les nouvelles et renseignements de toutes sortes. Remarque importante : tout curé est suivant la parole de l'évêque de Lintz, *le correspondant-né* de sa paroisse.

» Conclusion pratique ; être fidèle observateur des trois *iren*.

« LE SOLITAIRE. »

Cet emprunt fait aux catholiques allemands est assez curieux. Voici maintenant le R.R.P.P. de *La Croix* qui employaient le jargon allemand pour traduire leurs pensées.

Aboniren, *inseriren*, *correspondiren*, c'est sous ces trois vocables qu'ils organisent la lutte contre le parti républicain. Les teutons les inspirent, ce qui permet de juger l'esprit cosmopolite qui anime ces bons religieux.

Nous qui avons simplement l'esprit français, nous sacrifierons néanmoins, pour une fois, à l'utilité de faire intervenir la langue allemande dans la polémique et nous dirons aux R. R. P. P. de *la Croix* :

Si vous pouviez nous Fiche-le-*campiren*, nous serions agréablement *surprisiren*.

Mais malgré la courtoisie de la formule et la touchante attention d'employer pour notre requête des consonnances allemandes, vous verrez que les révérends ne voudront rien savoir.

Ce sont bien d'eux dont le fabuliste a dit : Laissez-leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre.

Nos pères de la *Croix* sont décidément un peu trop *rasoiriren*.

***

M. le duc d'Orléans plus connu sous l'agréable nom de « Prince Gamelle », éprouve le besoin de se reposer pendant quelque temps. Comprenant que le parti orléaniste va, au cours de la prochaine période électorale ramasser une « pelle » de première grandeur, il engage ses *partisans (il en a encore au moins 18)* à prêter leur concours le plus large et le plus dévoué au parti modéré.

Il les invite à mettre le drapeaux royaliste dans leur poche et au besoin à s'asseoir dessus.

Pas très fier le prétendant et il faut qu'il soit bien pénétré de sa faiblesse pour empêcher ceux qui lui sont dévoués, de descendre bannière déployée dans l'arène électorale.

En réalité, Gamelle suit les instructions du Pape. Il espère bien qu'un jour viendra où il pourra tenir un langage un peu plus glorieux, mais ce Jour est encore si lointain qu'il préfère, en attendant, donner son adhésion au parti des ralliés.

Le résultat de cette manœuvre est clair.

Le duc d'Orléans vient de tuer l'orléanisme.

C'est une constatation à faire en passant, constatation d'ailleurs peu troublante, car l'orléanisme était depuis longtemps fort malade.

On ne s'attendait toutefois pas à voir son chef donner personnellement « le coup du lapin ».

La vie politique a de ces surprises.

***

Il y a quelques jours, au récent tirage des obligations de la ville de Paris, un cocher de la Compagnie des omnibus a gagné le lot de cent mille francs.

Naturellement, selon la fâcheuse habitude de cette fin de siècle, quelques reporters coururent l'interviewer.

Un cocher qui gagne cent mille francs d'un coup, devient, par l'effet de cette tuile dorée qui lui tombe sur l'occiput, un personnage intéressant.

Un des reporters après avoir noté précieusement les nom, prénom, l'âge, le lieu de naissance, la courbe du nez de l'heureux gagnant, risqua cette question :

— Qu'allez vous faire à présent que vous voilà relativement riche ?

— Riche, riposte le cocher, allons donc ; qu'est-ce que vous voulez que je fasse de cent mille francs. Aussi ma détermination est prise, je continuerai à conduire mon omnibus.

Bien curieux ce cocher philosophe qui apprécie de la sorte le peu d'importance d'une somme qui, avant peu, ne lui rapportera peut-être pas 2,500 francs par an.

En voilà un qu'une sacoche d'or n'éblouit guère.

Après tout, c'est un sage.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Les warrants agricoles

On sait qu'il a été déposé à la Chamare deux projets de loi sur les warrants agricoles. Bien que ce ne soit pas là une idée nouvelle et que le procédé ait été déjà mis en usage il y a longtemps dans nos colonies, on fait remarquer justement qu'il apparait en France comme la résultante des préoccupations de l'époque. La population agricole est devenue, à la veille des élections, l'objet de la sollicitude des partis, de ceux-là même qui l'avaient le plus négligée. Le premier projet demande qu'un crédit soit ouvert à l'agriculteur avec, pour gage, la récolte sur pied et que les établissemeuts de crédit aiene à accepter le warrant comme effet de commerc avec dispense d'une des signatures.

L'autre projet propose l'établissement de docks-greniers. Alors le certificat de dépôt serait négociable comme un effet et les cultivateurs auraient ainsi le moyen et le droit de vendre leur récolte au temps qui leur conviendrait. Ce serait : 1° un instrument de crédit ; 2° un moyen de régulariser les cours par le maintien constant et apparent du blé sur le marché ; 3° un moyen rapide et facile d'approvisionner les armées en temps de guerre.

Ces deux systèmes paraissent excellents aux économistes avec les modifications, bien entendu, que la discussion fera naître dans les deux assemblées, mais ce qui est surtout utile, c'est que l'on ne se borne pas à de platoniques projets. On estime qu'il ne faut pas que la Chambre actuelle finisse son mandat sans avoir jeté les bases d'une législation favorable et nouvelle, ce qui vaudrait assurément mieux que de faire peser les impôts inégalement en dépouillant le mobilier pour venir en aide à l'immobilier.

T. H.

LE DROIT DE RÉPONSE

Les associations de presse se sont occupées ces jours-ci de la proposition de M. Flandin tendant à réduire à vingt-quatre heures le délai pour la publication de la réponse pendant la période électorale. Les associations ont considéré que pour préserver les abus du droit de réponse, il était nécessaire de limiter la longueur de celle-ci. Elles ont maintenant satisfaction par l'adoption, par la commission qui examine la proposition Flandin, d'un amendement de M. Castelin, aux termes duquel la réponse est réduite au double de l'attaque. Toutefois, la réponse pourra aller jusqu'à cinquante lignes lorsque l'article aura moins de vingt-cinq lignes. En présence de cet amendement, nous croyons savoir que les associations renoncent aux démarches qu'elles devaient effectuer.

Echos et Nouvelles

La femme ne peut exercer les fonctions d'avocat. Peut-elle exercer les fonctions de bedeau ? Peut-elle être... *bedette ?* La question se pose en ce moment en Angleterre.

Le sacristain de la petite paroisse de Finchley étant mort la semaine passée, sa fille, agée de vingt-six ans, « robuste, bien élevée, de mœurs exemplaires et remarquablement sobre », demande à lui succéder et fait observer que, depuis six mois, elle remplaçait déjà, à la satisfaction générale, l'ancien titulaire, retenu loin du temple par la vieillesse et les infirmités.

La question preoccupe vivement la presse anglaise.

Il faut vraiment que nos confrères d'outre-Manche n'aient pas de grandes preoccupations.

***

Les noms propres... communs à plusieurs personnages.

Nos romanciers et nos auteurs dramatiques se plaignent avec quelque raison de ne pouvoir baptiser leurs personnages sans être en butte aux réclamations et parfois aux mises en demeure d'homonymes mécontents. M. Zola, tout récemment, en a fait une fois de plus l'expérience.

Hé bien, Molière lui-même, s'il vivait aujourd'hui, ne serait pas à l'abri de ces petits désagréments. *Le Bottin* nous apprend, en effet, qu'il existe un Valère, marchand de vins ; un Jourdain, épicier ; un Fleurant, chemisier ; enfin, un M. Dimanche, dentiste, et — aux derniers les bons — un M. Josse... orfèvre !

Mais ils sont bien vengés par un bottier qui s'appelle Molière et qui fait des cuirs !

***

Arbres fruitiers en fleurs. A Vialas (Lozère), bon nombre d'arbres fruitiers sont actuellement en pleine floraison. Ce fait ne s'était pas vu depuis longtemps.

***

Les encaisseurs des banques de Paris. Les encaisseurs auxiliaires des grands établissements qui font la banlieue, sont sortis pour la première fois, escortés de forts chiens depuis l'affaire Carrera.

***

Le féminisme en Hollande. — Il y a, en Hollande, 109 jeunes filles qui fréquentent nos lycées, non pas les lycées de jeunes filles, mais les lycées ordinaires. Quel rêve pour nos potaches !

***

Le dernier « cri du jour ».— Les élégantes parisiennes font monter en broche avec chiffres en perles et diamant, de petites tortues en vie qui vont et viennent sous la fourrure, retenues par une petite chaine d'or.

***

Mort du ténor Garulli. — Le remarquable chanteur vient de mourir à Bologne. Ses plus belles créations ont été des Grieux, dans *Manon*, de Massenet, et les *Pagliacci*, de Léoncavello.

***

Dans son dernier fascicule, publiant les rapports présentés à la dernière assemblée générale, le bulletin du *Souvenir français* annonce que sur l'initiative de notre ancien tresorier général, M. Braun, le *Souvenir français* érigera bientôt, près de la frontière des Vosges, un monument à la mémoire des combattants de Rothuau, en 1814, « dont l'héroïsme a été immortalisé par un de nos plus distingués écrivains militaires, M. Félix Bouvier, attaché au ministère des finances ».

M. Félix Bouvier n'est autre que le gendre de notre sympathique concitoyen, M. Jules Deconinck.

CHRONIQUE AGRICOLE

Deux Ennemis de nos grains

Est-ce que l'année s'est montrée trop clémente à la gent insecte, ou mieux, est-ce plutôt le fait des nombreux achats ou échanges de blés; nécessaires par le déficit de la précédente récolte ; mais le fait est manifeste, que de toutes parts nos greniers sont envahis par d'innombrables nuées de charancons. Il ne manquait plus que la funeste présence de ces insatiables dévorants pour assombrir le tableau, déjà bien peu réjouissant du bilan agricole de nos exploitations.

C'est une fatalité réellement, d'avoir à nourrir à cette époque une multitude de bouches inutiles, alors que les réserves en graines sont quantitativement insuffisantes.

La dépopulation ne sévit pas en ce monde de parasites, et devant le danger de leur effrayante pullulation, il nous incombe la prudente necessité d'arrêter leur marche invasionnelle.

Rappelons les faits caractéristiques qui illustrent les différentes phases de leur vie, et alors connaissant les détours qu'ils mettent en œuvre pour nous attaquer, nous pourrons mieux leur appliquer les moyens défensifs qui doivent contrecarrer leurs progrès et arrêter leur marche envahissante.

Le charançon, un petit curculionide, de 3 millimètres environ, de couleur noire, et dont la petitesse favorise l'incognito, est un habitant exclusif de nos greniers.

La moindre fissure du plancher, la plus minime crevasse des murs sont ses retraites préférées ; et il y attend là patiemment l'heure du battage et de l'engrangement.

Le tas de graines mis en place, la curée est ouverte, et les minuscules insectes se ruent à la grasse provende ; l'envahissement du tas n'est qu'une question d'heures.

La bonne chère est aussi le temps des amours, et au moment où la table est si copieusement pourvue, il faut songer à l'avenir de la race. L'accouplement a lieu ; et la femelle vite pressée d'assurer à sa progéniture une rapide croissance, s'en va de grain en grain déposer, au fond d'un petit trou qu'elle creuse au préalable, œuf par œuf. Mais afin d'assurer au jeune le développement tranquille, elle dérobe sa présence, en rebouchant soigneusement le trou, avant de passer au grain suivant.

Au sein de la farine, qu'il lui est facile d'amener à l'état de bouillie, la larve passe environ quarante-cinq jours de festins, ne laissant pour ainsi dire que l'écorce du grain; grâce à laquelle le vide de ce dernier reste caché.

Et allez après cela vous en prendre à l'indélicatesse du fournisseur ou au hasard d'une médiocre récolte pour expliquer une mauvaise levée.

Le trempage des grains dans une cuvelle d'eau, avant les semailles, vous révèlera l'étendue des dégâts commis. Les grains endommagés remontent à la surface ; ceux à ventre rebondi et sainement conservés tombent au fond. Les grains légers, flottants, vides, incapables de germer sont à eliminer de la semence ; ils ne seront pas cependant perdus pour cela ; l'alimentation des porcs et de la volaille leur donnera encore une certaine valeur.

Aussi ne confiant à la terre que des grains pleins de vie, vous pourrez toujours escompter une heureuse germination et un fécond tallage.

Mais revenons à nos greniers. C'est là que gît le mal, c'est là où sont à porter les coups les plus sûrs contre l'ennemi.

On pensa d'abord à lui tendre des pièges. Et le sachant amoureux de la tranquillité, on lui réserva un tas de grains spécial où il put se retirer en toute quiétude. Les autres tas étaient semés fréquemment afin de dérouter l'envahissement du charançon. Il ne restait plus qu'à traiter *le tas-hôpital* où s'étaient concentrés les expéditionnaires.

C'était, avouons-le, encore leur faire la part trop belle et mieux valait les éloiger entièrement de nos réserves par des pelletages nombreux, par des changements d'emplacement qui leur faisaient abandonner la lutte.

Ces moyens défensifs, auraient en outre l'avantage d'aider à la conservation du grain par de propices aérages.

L'exigence d'une main-d'œuvre coûteuse peut seule faire douter de leur économique mise à profit.

La construction de silos métalliques ou cimentés convient surtout dans les grandes exploitations ; où l'avantage d'une bonne conservation se répercutant sur d'importantes réserves, permet alors d'amortir en quelques années les frais parfois considerables, *d'une parfaite installation.*

Cette sauvegarde n'est guère possible que pour les sociétés et compagnies de minoterie, d'omnibus et de services publics, où l'on doit procéder à des achats généralement considérables.

Le chauffage doublé à 79°, l'emploi du tarare (genre Herpin) où les grains violemment projetés sur une toile métallique écrasent les larves, demandant tout un appareillage délicat et fort coûteux, se prêtent peu à leur utilisation dans nos fermes et nos exploitations rurales,

Outre l'épuration des graines par le bain d'eau, précédemment exposé, on peut recourir fructueusement à l'emploi du *sulfure de carbone*. Ce liquide fort odorant (odeur de chou pourri) amène l'asphyxie des petits animaux ; il suffit d'en arroser le tas avec 250 grammes de liquide pour 1000 kil. de blé. Afin d'en assurer l'efficacité, toutes les ouvertures du grenier seront hermétiquement occluses, car le liquide (sulfure de carbone) se répand très vite sous forme gazeuse, et serait perdu en pure perte.

Ce procédé, très recommandables convient surtout aux blés conserves pour la semence ; car le traitement au sulfure de carbone laisse aux grains une odeur désagréable, qu'il ne siérait pas de donner au blé marchand de meunier.

Je ne quitterais pas sur cette recommandation sans rappeler à nos lecteurs, professionnels de la pipe et de la cigarette, que le gaz, échappé du sulfure de carbone et mélangé à l'air, forme un mélange détonant fort dangereux lorsqu'on l'enflamme. Le feu de la cigarette, d'une simple allumette, la flamme de la bougie et même de la lanterne peuvent déterminer l'explosion.

Après l'arrosage des tas par le sulfure de carbone, le grenier bien fermé ne devra être ouvert que vingt-quatre heures après et on ne pourra y rentrer sans encombre qu'après une énergique ventilation d'au moins 48 heures.

La défense reste incomplète, si le traitement ne s'effectue pas, où sont réfugiés les insectes qui resteront les fauteurs d'une invasion nouvelle. Il faut tout détruire, et les refuges seront minutieusement inspectés et débarrassés de leurs hôtes. Les fissures de planchers sont peintes à l'essence de térébenthine ; les murs, convenablement rejointoyés, porteront sur une hauteur de 0m50 une bande de goudron appliqué à chaud, pour empêcher les insectes de regagner leurs quartiers d'hiver.

Ces soins d'entretien sont rigoureusement nécessaires, car un couple de charançons malencontreusement protégé, peut l'année suivante, avec le concours des générations qui se succèdent de mai à *octobre, repeupler le grenier. Une femelle seule* avec ses descendants peut former une famille de 6000 individus. Et ce sont avec un couple initial, 6000 grains perdus.

Pour ne pas faiblir à son devoir de sauvegarde, n'introduisez jamais en votre grenier expurgé et assaini, une poignée même de grains étrangers, sans vous être assuré qu'ils ne recèlent aucun contrebandier.

Un autre curculionide, de 5 millimètres de long, *noir aussi*, comme pour mieux se dérober sans doute, vient disputer, en nos greniers la gloire de la calandre du blé. Et cette année même, nos réserves en pois, haricots et autres graines légumineuses, ont renouvelé ample connaissance avec *la bruche.*

A l'instar de sa cousine précitée la bruche met ses jeunes à même d'une bonne vie, en pondant dans les graines, mais la ponte s'effectue dans le jardin. Les gousses sont à peine formées, les grains sont à peine visibles que la femelle y dépose déjà ses œufs. La larve pénètre le grain, s'y installe et le ronge à loisir. C'est au printemps suivant que la larve, que le grain a hébergé l'hiver, devient insecte parfait. Semé en même temps que les graius avariés le petit animal attend les mois d'avril et mai pour s'accoupler et recommencer dans ses descendants un nouveau cycle de vie.

L'épuration dans une cuvelle d'eau, la séparation immédiate des grains vides, nageant à la surface, mettront les jardiniers à même de ne plus être les propagateurs du mal. Toutes les graines achetées seront sélectionnées par le même procédé, d'autant plus que le séjour momentané des graines dans l'eau ne peut qu'en assurer une parfaite germination.

Lorsque les réserves de graines légumineuses présentent des atteintes des bruches. Il est très facile en recouvrant au sulfure de carbone, d'arrêter les ravages.

Les pois ou haricots sont mis dans un tonneau dont on remet le faux-fond, on introduit par la bonde 1 décilitre de sulfure de carbonne pour un hectolitre de graines. On agite de temps en temps le tonneau et quelques heures après l'opération est terminée.

A.-G. MAVRE,
INGÉNIEUR - AGRONOME,
Professeur à l'Ecole d'agriculture de Wagnonville.

BOITE AUX LETTRES AGRICOLES

Un lecteur assidu à Bouvignies. — L'article précédent vous donnera les renseignements suffisants. Le sulfure de carbone est un liquide jaune exhalant une forte odeur désagréable, rappelant les légumes et crucifères en décomposition, d'apparence huileuse et que vous trouverez couramment chez tous les droguistes et marchands de produits chimiques. Je ne saurais trop insister sur les précautions à prendre dans la manipulation de ce liquide. Le loger en lieu sûr, bien hermétiquement bouché, et ne s'en servir que sans lumière et sans tabac allumé.

A.-G. M.

Les grèves en Novembre 1897

21 grèves ont été signalées en novembre à l'Office du travail. Elles se décomposent en 18 grèves ouvrières et 3 coalitions de patrons boulangers formées pour obtenir une augmentation de la taxe municipale.

Ces dernières ont été terminées sans que les patrons aient pu obtenir gain de cause.

En novembre 1896, il avait été relevé 23 grèves auxquelles avaient pris part 2.603 grévistes. Le nombre connu de ceux-ci, pour 16 des grèves ouvrières du mois dernier est de 1.351.

Enfin, le nombre moyen des grèves pendant le mois de novembre au cours des quatre années antérieures à 1897 est de 26.

Les 18 grèves ouvrières de novembre 1897, *sauf celle des garçons boulangers de Nice, n'ont* affecté qu'un seul établissement.

Elles se sont produites dans huit départements différents : ceux de la Seine, du Rhône, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de l'Aisne en ayant subi respectivement 5, 3 et 2.

L'industrie la plus éprouvée a été celle du bâtiment, où l'on a compté 7 grèves. Viennent ensuite celles des métaux, avec 4 grèves et des mines avec 2 grèves. Il s'en est produit une seulement parmi des boulangers, ouvriers en chapeaux de soie, trieurs de déchets de laine, tullistes et verriers.

Les causes de ces grèves peuvent se répartir de la manière suivante :

Demandes d'augmentation de salaire	6
Réductions de salaire	1
Refus des patrons d'accepter un nouveau règlement d'atelier	2
Demande de maintien du travail au temps	1
Demande de maintien du payement à la journée et non à l'heure	1
Demandes de renvoi de contremaitres et d'ouvriers	5
Demande de réintégration d'ouvriers congédiés	1
Protestation contre une observation faite à un ouvrier	1

Des 18 grèves ouvrières commencées en novembre, 17 sont actuellement terminées

Elles ont duré : une, 11 jours ; une 8 jours ; une, 6 jours ; deux, 5 jours ; trois, 3 jours ; quatre, 2 jours et cinq 1 jour.

Si l'on y ajoute 5 grèves anciennes également terminées depuis le 1er novembre après une durée de 84, 39, 19, 17 et 7 jours nous obtenons un total de 22 grèves ayant abouti à :

6 réussites ; 6 transactions ; 10 échecs.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

TERRIBLE CATASTROPHE de chemin de fer

RENCONTRE DE DEUX RAPIDES

Récit d'une victime

Paris, 26 décembre. — Nous avons dit hier que parmi les blessés de la catastrophe, se trouvait M. Emile Chauvin, frère de la jeune doctoresse déjà célèbre et professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

M. Emile Chauvin venait passer à Paris les fêtes de Noël et prenait à Tarascon le rapide numéro 10, qui devait le déposer ici hier matin, à neuf heures. Or, à neuf heures, Mlle Jeanne Chauvin recevait, rue de l'Arbalète, un télégramme de Vienne lui annonçant la catastrophe et la rassurant sur la blessure de son frère. Celui-ci, d'ailleurs, télepraphiait encore, peu après, que quelques blessés rentreraient avec lui, à Paris, vers quatre heures de l'après-midi.

M. Emile Chauvin était, aussitôt arrivé, conduit à la maison municipale Dubois, où sa famille avait retenu pour lui le petit appartement numéro 25. C'est là que, dans la soirée, nous l'avons vu, couché, la jambe retenue dans un appareil. Près de lui se sont installées sa mère et sa sœur.

Nous avons demandé à M. Chauvin de nous faire le récit de cet effroyable accident. Comme le malade est encore un peu surexcité, Mlle Chauvin veut bien compléter pour nous les intéressants détails que nous donne le jeune et distingué professeur.

Le récit

Voici donc le récit que M. Emile Chauvin nous fait alors ;

« — Le train rapide n° 10 était presque complet lorsque j'y cherchai place, à Tarascon, à neuf heures vingt. Je pus à grand'peine me caser dans l'avant-dernière voiture, que suivait immédiatement un fourgon de bagages. Mon compartiment de première était déjà garni de plusieurs voyageurs. Cependant je pus m'allonger à demi, et c'est à ma position que je peux vraisemblablement attribuer mon salut merveilleux.

» Il n'y avait pas de brouillard, malgré ce qu'on en a raconté. Si les précautions les plus élémentaires avaient été prises par les employés de notre convoi, l'accident n'aurait pu se produire. La nuit était froide mais assez claire... assez claire pour que certains voyageurs aient eu la vision, durant une longue minute, de l'autre rapide s'avançant sur nous à toute vitesse.

» Les freins de notre rapide fonctionnaient très mal. Nous perdions donc du temps et marchions à petite allure, avec un retard notable. Peu après avoir dépassé la gare du Péage-de-Roussillon, où, d'ailleurs, nous ne nous étions pas arrêtés, puisque le train va de Valence à Lyon sans arrêt, soudain le convoi reste en panne. Il était environ minuit trois quarts, et nous étions au 561e kilomètre de Paris vers Marseille.

» Les freins refusaient absolument de fonctionner, serrés à bloc, et nous ne pouvions avancer davantage. Nous sommes restés ainsi cinq bonnes minutes dans l'attente, lorsque, tout à coup, j'ai entendu quelqu'un qui s'était penché à la portière dire brusquement :

« — Mais nous allons être tamponnés ! Voilà » un train qui arrive derrière ! »

» Je crois bien que ce voyageur a voulu sauter par la portière, n'a pas eu le temps d'opérer le mouvement et ses deux jambes seules sont restées dans le compartiment ; le reste du corps a été écrasé à l'extérieur.

« Moi, je n'avais pas bougé. J'eus la sensation d'un choc formidable, d'un bruit terrible, et je fus projeté violemment de la banquette, où j'étais à demi allongé, comme pelotonné sur le plancher du wagon. Ce plancher a volé en miettes, s'est défoncé totalement et je me suis trouvé entre les deux voies, contre un rail, au milieu d'un amas de planches brisées.

» Je pense que j'ai dû glisser comme une boule au fond du compartiment défoncé, passer par l'ouverture et tomber comme une masse sur le sol ; tout cela en deux secondes. C'est évidemment par miracle que je n'ai pas eu le crâne broyé contre les parois du wagon ou les jambes brisées. Ce phénomène ne s'explique pas.

» J'ai seulement constaté que je me trouvais par terre, tout meurtri, contusionné, la hanche démolie, peu après le choc. Mon étourdissement a été de courte durée, et j'ai aussitôt repris mon sang-froid, qui m'avait à peine abandonné pendant ce passage entre les parois du wagon écrasé. J'aperçus, tout près de moi, la machine du train rapide qui nous avait tamponnés, les débris de wagons. Le spectacle était affreux.

« Lorsque j'eus bien examiné ma situation, tâté mon corps et constaté que ma cuisse droite était fracturée, je me traînai péniblement vers une planche que je réussis à atteindre après mille efforts douloureux. Je m'allongeai sur cette planche, je pus « caler » ma jambe meurtrie contre elle et j'attendis que les secours fussent arrivés.

» Ah ! ils furent longs à venir ! L'organisation en fut on ne peut plus remarquable. »

Le sauvetage

M. Emile Chauvin nous raconte ensuite combien lui parut longue l'attente au milieu de cet amas de wagons émiettés. Il faisait très froid, et les malheureux blessés, à moitié dévêtus, nu-tête, appelaient en vain dans la nuit.

Les employés des deux trains, affolés, couraient au hasard, criant mais ne faisant rien. Le mécanicien de l'un des convois délirait violemment, paraît-il, et sa raison est si menacée que, toute la journée d'hier, on a dû le surveiller étroitement. Bref, aucun aide, aucun secours ne vinrent aux blessés de la part des agents de la compagnie.

Un voyageur a même affirmé, hier, que les agents répondaient aux appels des victimes qu' « ils avaient bien autre chose à faire, avant de les secourir ! » Heureusement, les voyageurs des premiers wagons n'avaient pas été atteints sérieusement par le terrible choc, et quelques-uns reprirent bientôt assez de sang-froid pour s'occuper d'organiser les premiers secours.

Un médecin de Paris, notamment, se mit en quête de retrouver les victimes au travers de ces caisses éventrées. Il rassura ses compagnons de route et commença ses recherches. M. Emile Chauvin fut ainsi ramassé, transi de froid, au bord du talus, et péniblement transporté par trois voyageurs vers les premiers wagons du rapide numéro 10. Un compartiment de tête resté intact fut aménagé ; on y installa les blessés avec précaution. Deux wagons furent ainsi transformés en infirmerie.

Après mille tergiversations, la partie encore debout de ce train numéro 10 se remit en route afin de gagner Vienne, la station la plus voisine, où des secours pourraient peut-être utilement être donnés aux victimes. Un ingénieur qui se trouvait dans l'un des convois prit la place du mécanicien sur la machine du numéro 10, et, traînés par cette locomotive à peine valide, les quatre premiers wagons du rapide s'acheminèrent, cahin-caha, du côté de Vienne. Trois cadavres et quinze blessés se trouvaient dans ce lugubre convoi.

A Vienne, à trois heures du matin, aucun secours. Les blessés durent attendre longtemps que le télégraphe eût prévenu la gare de Lyon et qu'une machine eût été envoyée apportant les premiers secours. Blessés et voyageurs entrèrent à la gare de Perrache à sept heures du matin. Là, enfin, les directeurs avertis, purent aussitôt diriger sur l'Hôtel-Dieu douze des victimes.

Mais M. Emile Chauvin et six ou sept des autres blessés, se refusèrent absolument à se laisser conduire à l'hôpital de Lyon. Ils voulurent continuer leur route et exigèrent que leur wagon fût accroché au prochain express partant pour Paris.

« — La compagnie, nous dit M. Chauvin, ne voulait pas entendre parler de cette combinaison, cependant si simple. Il parait que ce wagon supplémentaire affecté à notre transport allait causer les plus graves perturbations dans le service!

» Nous dûmes nous débattre, protester énergiquement contre le mauvais vouloir de la Compagnie. Vous pensez si nous avions hâte de regagner Paris et de rentrer dans nos familles ! Et, puisque je pouvais, moi-même, voyager en restant couché, à aucun prix je n'aurais consenti à demeurer là-bas. »

Enfin, les voyageurs obtinrent qu'on accrochât leur wagon à l'express de Paris. Mais ils ne gardent pas, semble-t-il, vive reconnaissance à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée de ses bons services.

Paris, 26 décembre. — Nous avons pris dans la soirée des nouvelles de M. Chauvin, qui est soigné, comme on le sait, à la maison Dubois. Il nous a été répondu que l'état de M. Chauvin était aussi satisfaisant que possible.

Les responsabilités

Les voyageurs du rapide n° 10 sont unanimes à déclarer qu'il n'y avait pas de brouillard.

« — Nous sommes restés en panne, nous dit un autre voyageur que nous rencontrons à la maison Dubois, au moins cinq à six minutes avant le choc. Pendant que le mécanicien et le chauffeur examinaient leur locomotive, arrêtée, pourquoi les autres employés n'ont-ils pas remonté le long des voies à la rencontre du rapide n° 20 ?

» Car il était bien évident que notre rapide avait un retard d'au moins un quart d'heure, et personne n'ignorait que le rapide n° 20 suivait le nôtre à dix-huit minutes d'intervalle. Donc, nous devions être rejoints inévitablement,

» Or, je ne pense pas qu'aucun signal ait été fait pour garantir notre train et annoncer son arrêt en pleine voie au mécanicien du train suivant. Aucun pétard n'a été posé alors qu'il eut suffi qu'un employé se dirigeât rapidement en arrière et fit un signal quelconque.

« — Cette opinion, nous dit un docteur présent à la catastrophe, est celle de la plupart des voyageurs. Les employés du train n° 10 ne crurent sans doute pas avoir à prévenir le train qui suivait, pensant que leur convoi allait aussitôt repartir. »

Mais l'enquête établira probablement les responsabilités.

Une arrestation

L'agence Havas reçoit la dépêche suivante :

Vienne, 26 décembre.

Le parquet de Vienne a délivré un mandat d'amener contre le préposé au poste bloqueur de Clonas, coupable de négligence.

Clonas est la station située après le Péage-du-Roussillon, dans la direction de Paris.

Mort du comte Lemercier

Paris, 26 décembre. — Le comte Anatole Lemercier, député de la Charente-Inférieure, pour la première circonscription de Saintes, et doyen de la Chambre des députés depuis le décès de M. Pierre Blanc, est mort la nuit dernière à Paris.

Il était entré au mois de juin dans sa soixante-dix-huitième année.

Né au château du Coudray-sur-Seine, en Seine-et-Oise, le 25 juin 1820, Jean-Louis-Anatole Lemercier était le petit-fils de Lemercier, membre des Etats-généraux constituants, en 1789, député de la Charente-Inférieure au Conseil des anciens dont il devint le président et qui occupait le fauteuil le 18 Brumaire.

Le père du défunt, le baron Lemercier, avait d'abord suivi la carrière militaire : entré dans la marine, il combattit à la Hougue et à Trafalgar ; puis devint lieutenant de dragons et parvint au grade de colonel d'état-major.

Député de la Charente de 1842 à 1846, puis de 1852 à 1854, il avait épousé Catherine-Victorine-Sophie Jourdan, fille du maréchal, le vainqueur de Wattignies et de Fleurus.

Le comte Anatole Lemercier, qui fut de très bonne heure attaché à l'ambassade de France à Lisbonne, fut envoyé en 1852 au Corps législatif par la quatrième circonscription de Saintes.

Réélu en 1857, il demanda, en 1859, avant de voter les crédits pour la guerre d'Italie, l'assurance que le gouvernement assurerait l'indépendance du pape ; il protesta en 1860 contre la conduite de l'empire ayant permis l'annexion des Romagnes.

En 1867, il échoua contre le candidat officiel, M. Roy de Loulay. Il rentra dans la vie privée.

Il ne reparut au Palais-Bourbon qu'en 1889, aux élections générales de septembre, les électeurs de Saintes, dont il était maire depuis 1871 l'ayant envoyé à la Chambre par 7,157 voix, contre 5,879 obtenues par son concurrent, un candidat révisionniste.

Dans son programme, il se présentait comme « défenseur résolu des institutions démocratiques et républicaines ».

Il fut réélu, avec le même programme, sans concurrent, le 20 août 1893, par 8,360 voix.

Le comte Anatole Lemercier était chevalier de la Légion d'honneur.

Il était, depuis 1850, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, qu'il présidait depuis 1887.